

les distribueraient aux consommateurs, au moyen des marchands détailliers, elle a établi dans la ville de Montréal, six magasins de détail, où elle vend directement à la consommation. Elle se met ainsi en concurrence ouverte avec le commerce de gros, son client naturel, et avec le commerce de détail le client naturel du premier.

Les épiciers détailliers ont donc une excellente raison de ne pas pousser la vente des produits d'une maison qui leur fait concurrence, et l'on ne saurait guère les blâmer s'ils se décidaient à n'acheter chez leurs fournisseurs de gros que les jambons, lard fumé, saindoux, etc., de fabricants plus discrets et plus corrects.

Et dans ce mouvement, ils auraient probablement la sympathie d'une autre classe de commerçants, les bouchers, à qui la concurrence de la *Lain Packing and Provision Company* n'est guère moins préjudiciable.

LES BEURRERIES D'ONTARIO

Les 9 et 10 janvier avait lieu à Chesley, Ontario, une grande convention des fabricants de beurre de la province sous les auspices de la Société des Beurreries d'Ontario. Nous empruntons à notre confrère du *Courrier de St-Hyacinthe* le compte-rendu suivant de ce qui s'y est passé.

Cette convention, dit-il, s'est occupée spécialement de l'importante question de la vente et de l'exportation du beurre en Angleterre, question vitale pour notre industrie laitière.

M. le professeur Robertson, commissaire de l'Industrie Laitière, à Ottawa, reconnaît que le bon beurre frais canadien, au sortir de la beurrerie, possède les mêmes qualités que le meilleur beurre danois; pendant la dernière saison, le beurre s'est vendu ici de 18½ à 20 cents, tandis que le marché anglais ne pouvait garantir que le prix de 17 cts la lb., déduction faite des frais d'envoi, commission, etc. D'autre part, M. Robertson nous apprend que le beurre peut se conserver parfaitement frais et garder toutes ses qualités, du moment qu'on le conserve dans des réfrigérants à la température de 33 degrés.

Pour remédier à l'état de choses actuel, et rendre à notre exportation de beurre toute l'importance qu'elle mérite, le Président de la Convention présenta à l'assemblée les résolutions suivantes que nous signa-

lons à l'attention de nos lecteurs et du pays tout entier :

Il est proposé par M. John H. Croil, d'Aultsville, et appuyé par M. R. J. Graham, de Belleville :

“Vu les conditions déplorables dans lesquelles se trouve placé le commerce de beurre canadien, conditions provenant du fait que le beurre est conservé pendant l'été et exporté en hiver en Angleterre, les gouvernements de la Puissance et de la Province “d'Ontario” soient priés d'accorder toutes subventions nécessaires pour que les expéditions du beurre de fabriques canadiennes puissent se faire chaque semaine dans de bonnes conditions, jusqu'à ce que les qualités et la réputation de ce beurre aient pu s'établir d'une façon stable sur les marchés anglais.”

M. Graham défendit la proposition et condamna le système actuel qui consiste à conserver le beurre ici pour ne l'expédier qu'en hiver. C'est ce système qui a fait rejeter notre beurre du marché anglais. Il sait à quoi s'en tenir sur ce sujet, car il a entrepris lui-même d'expédier du beurre frais en Angleterre, et il sait que si l'on voulait organiser des expéditions hebdomadaires et régulières, notre beurre se vendrait à un prix aussi élevé que celui du Danemark et nous donnerait de beaux profits.

M. Croil partage la manière de voir de M. Graham, il démontre aussi qu'en exportant du beurre après l'avoir conservé un temps plus ou moins long dans des magasins réfrigérateurs, nous n'avons jamais obtenu de bons résultats. De plus, tandis que notre commerce de beurre est en décadence, les autres pays, qui ont adopté le mode plus avantageux d'exporter et de vendre le beurre à l'état frais, prennent de l'avance sur nous, et nous enlèvent tout notre trafic.

Puisque notre système est mauvais, nous devons l'abandonner.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

MODES ET NOUVEAUTES

GANTERIE

Sous le titre, l'Industrie des gants en Allemagne, on lit dans la *Deutsche Gerber Zeitung* :

“L'espoir exprimé dans notre dernier compte rendu que la situation s'améliorerait sous peu, ne s'est, hélas! point réalisé. La malheureuse guerre de tarifs d'Amérique, qui a fait pâtir l'Europe tout entière et a fait surgir une crise

mettant presque toutes les sphères commerciales dans une situation désolée, ne manquera pas d'exercer encore pendant longtemps une influence fâcheuse sur notre industrie. Cet état de choses s'est révélé par la ruine de nombreuses maisons, parmi lesquelles de grandes fabriques honorables de premier ordre. Une autre triste conséquence des conditions malsaines où se trouve notre industrie, c'est l'improvisation des maisons de revente, où les produits établis avec tant de peine sont vendus à des prix plus que vils.

“Qu'on se rappelle que, malgré la misère qui règne, le prix des cuirs à gants n'a pas baissé d'un centime, que la fabrication doit être qualifiée de difficile au possible; eh bien! tout cela n'empêche pas les susdites maisons d'offrir les gants au prix ridicule de 19c, 24c et 30c.

“Plus que jamais, ce fait nous rappelle qu'il faut songer sérieusement aux remèdes propres à faire disparaître les inconvénients en question, et ce serait le devoir de tout fabricant de gants de renoncer à son ancienne indifférence vis à vis de ce honteux sapement de la base réelle des affaires.”—*La Halle aux Cuirs*.

BONNETERIE

Il n'y a pas longtemps, les Etats-Unis étaient obligés d'acheter en Europe presque tous les articles de tricot faits à la machine, que leur population consommait. En 1850, il n'y avait aux Etats-Unis que 80 fabriques de tricot, représentant un capital d'un peu plus d'un demi-million de dollars. Le recensement de 1890 compte 807 fabriques de tricot dont le capital est de plus de \$55,500,000, qui emploient 63,000 ouvriers et ouvrières, qui paient \$18,333,000 en salaires, consomment \$36,000,000 de matière première et donnent une production totale annuelle de \$65,637,442. Ces chiffres constatent la situation de l'industrie du tricot en 1890; mais, depuis ce temps, sous l'influence de la surélévation des droits par le tarif McKinley, le nombre des fabriques a augmenté et il est aujourd'hui de 993, avec une augmentation proportionnelle du capital, de la main-d'œuvre et de la production.—(*American Economist*).

Le chemin de fer électrique à long parcours va entrer dans nos mœurs. Une compagnie qui doit demander une charte à la prochaine session de la législature d'Ontario, se propose d'en construire un entre Kingston et Guanoque, avec l'idée de le pousser plus tard jusqu'à Brockville.